

Revue européenne
des sciences sociales

European Journal of Social Sciences

Revue européenne des sciences sociales

European Journal of Social Sciences

XLII-129 | 2004

La sociologie durkheimienne : tradition et actualité

Homicide, anomie, pauvreté et désaffiliation

Laurent Mucchielli



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ress/424>

DOI : 10.4000/ress.424

ISSN : 1663-4446

Éditeur

Librairie Droz

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2004

Pagination : 261-273

ISBN : 2-600-00941-8

ISSN : 0048-8046

Référence électronique

Laurent Mucchielli, « Homicide, anomie, pauvreté et désaffiliation », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XLII-129 | 2004, mis en ligne le 06 novembre 2009, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ress/424> ; DOI : 10.4000/ress.424

Laurent MUCCHIELLI

HOMICIDE, ANOMIE, PAUVRETÉ ET DÉSAFFILIATION

Dans sa thèse d'État sur l'anomie, Philippe Besnard (1987, 73) souligne très justement que, pour bien comprendre l'analyse du suicide proposée par Durkheim, un « chapitre est essentiel quoi qu'il ne soit jamais cité »: celui sur les relations entre le suicide et l'homicide. Durkheim y établit en effet clairement la diversité des types de suicides, ainsi du reste que celle des types d'homicide (ce qui lui permet de réfuter les thèses – classiques au XIX^e siècle – sur les relations supposées parallèles ou contradictoires – en tous cas univoques – entre les deux phénomènes). Il s'agit fondamentalement de l'opposition entre forme « égoïste » et forme « anomique » de ces comportements. La société « moderne », caractérisée par le développement de « grands centres » autour de « l'activité industrielle », développerait une forme de suicide, anomique, « susceptible de se combiner avec l'homicide » (Durkheim, 1897, 408-409). Dans les villes et les agglomérations modernes, un genre de suicide et un genre d'homicide existeraient, voire se développeraient, « en vertu des mêmes causes sociales ». L'analyse d'un échantillon d'affaires d'homicides, jugées en France au cours des années 1990, permet de reposer ces questions¹.

1. LES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES DES AUTEURS D'HOMICIDES

L'homicide est d'abord une affaire d'hommes (85% pour 15% de femmes, contre un rapport égalitaire dans la population du département). Cette répartition

¹ Les affaires étudiées ont été jugées à la Cour d'appel de Versailles durant 10 ans, entre 1987 et 1996. La quasi totalité des faits ont été commis dans le département des Yvelines qui comptait au recensement de 1990 un peu plus de 1,3 millions de personnes. Ce département a l'intérêt d'être relativement varié du point de vue sociologique. On y trouve aussi bien les zones urbaines que périurbaines, voire rurales pour le sud-ouest de ce territoire. On y trouve aussi bien la grande bourgeoisie que les classes moyennes et les classes populaires, jusqu'aux zones les plus défavorisées et aux quartiers réputés « sensibles ». Au total, ont été analysées 102 affaires impliquant 122 auteurs d'homicides, de tentatives d'homicide ou bien coups mortels, et 102 victimes (décédées ou non). Aucune sélection n'a été réalisée: l'étude a pris en compte la totalité des dossiers dans la période, tels qu'ils sont conservés aux archives de la Cour d'appel. Notons enfin que, sur les trois critères donnés par la statistique judiciaire publiée annuellement (le sexe, l'âge et la nationalité), notre échantillon est représentatif de la France entière. Reste naturellement la question des homicides qui, pour diverses raisons (la principale étant leur non-élucidation) ne seront jamais jugés. Ceci doit être gardé en mémoire, notamment pour la discussion générale finale.

inégale du crime selon le sexe est fort ancienne et elle résiste au temps. Ce partage serait encore plus inégal si l'on mettait de côté le cas spécifique de l'infanticide². Cela étant, nous nous sommes interrogé sur les différences qui pouvaient exister globalement entre les meurtriers et les meurtrières. La sur-représentation masculine dans l'échantillon rend délicate l'interprétation de certaines liaisons. Il apparaît toutefois que les hommes sont davantage impliqués dans les meurtres (par opposition aux tentatives et aux simples coups mortels) qui sont commis sur la voie publique, à la suite d'un conflit dont le mobile n'est pas très consistant (il s'est forgé dans les circonstances immédiates et non dans la durée), entre un auteur et une victime qui ne se connaissaient pas. De manière générale, ces calculs indiquent aussi que les hommes sont moins sensibles au « facteur familial » et davantage au « facteur professionnel », deux éléments qui nous semblent corroborer la sociologie générale comparée des hommes et des femmes dans la société française actuelle. En outre, le fait que les femmes commettent surtout des crimes dans le cadre des relations conjugales et familiales a été constaté dans beaucoup d'autres pays occidentaux, par exemple en Suisse (Massonnet, Wagner, Kuhn, 1990, 82-83) et au Canada (Silverman, Kennedy, 1987, 286). Notre étude confirme et précise un peu ce constat général. Sous réserve toujours de la faiblesse des effectifs, l'analyse des liaisons concernant les femmes permet de faire l'hypothèse générale d'un type du crime assez différent de celui décrit pour les hommes. À côté des infanticides, dominant ici des crimes commis entre conjoints, au domicile commun, dans une intention de punir l'autre (de sa trahison, de sa lâcheté, de son abandon, etc.). En outre, il apparaît que les femmes semblent donc davantage sensible au « facteur familial » (que l'on détaillera *infra*).

L'homicide est ensuite une affaire d'adultes. En France, en 1990, sur un total de 911 condamnations, aucun auteur d'homicide condamné n'avait moins de 13 ans, seulement 16 d'entre eux avaient de 13 à 16 ans (soit moins de 2%) et 35 avaient de 16 à 18 ans (soit moins de 4%). Les très jeunes majeurs ne sont guère plus nombreux (6,5% pour la tranche 18-20 ans). En réalité, environ les deux tiers des condamnés pour ces crimes avaient entre 20 et 40 ans. De même, dans notre population d'enquête, le plus jeune auteur avait 15 ans au moment des faits, le plus âgé 62 ans. Mais il s'agit de cas singuliers. La courbe par âge indique une élévation à partir de l'âge de 17 ans, un maximum atteint entre 20 et 40 ans, puis une chute progressive, surtout passé 50 ans. Et c'est à nouveau une structure observée également dans les autres pays européens, par exemple la Suisse (Massonnet, Wagner, Kuhn, 1990, 88) et les Pays-Bas (Smit, Bijleveld, Van der Zee, 2001, 304-305). L'homicide commis par un mineur est donc très rare. Dans l'échantillon, deux fois plus de sujets ont plus de 50 ans. Le crime est presque neuf fois sur dix l'affaire d'hommes âgés de 18 à 50 ans, et presque une fois sur deux le fait d'hommes âgés de 18 à 30 ans. Par rapport à l'ensemble de la population, l'auteur d'homicide est cependant plutôt jeune. La comparaison avec la répartition par âge dans la population totale du département étudié au recense-

² À ce propos, l'on peut cependant souligner que l'infanticide n'est pas ou n'est plus aussi typiquement un crime de femmes que l'on a souvent encore coutume de le dire (Durkheim [1897, 389] écrivait par exemple : « il y a des meurtres dont elle [la femme] a le monopole ; ce sont les infanticides, les avortements et les empoisonnements »). Dans notre échantillon, il existe autant d'hommes que de femmes qui ont tué leur nouveau-né.

ment de 1990 indique que les criminels sont nettement plus nombreux parmi les 20-35 ans et moins nombreux au-delà. L'homicide est donc avant tout une affaire de jeunes adultes.

Dans l'échantillon, 23% des auteurs sont étrangers, soit une proportion environ deux fois supérieure à celle de la population étrangère du département au recensement local de 1990 (10,2%). Il est difficile d'évaluer avec précision sur ce point la représentativité de notre population d'enquête sur le plan judiciaire national. En 1985, les étrangers constituaient 26,6% des personnes mises en cause par la police pour homicides et tentatives d'homicides, 16,6% dix ans plus tard. Le chiffre de 23% se situe donc dans la fourchette. Comment interpréter cette sur-représentation des étrangers dans la population d'enquête? On doit noter d'abord un effet d'âge. Les étrangers de la population d'enquête sont sur-représentés dans la tranche des 15-24 ans (36% de l'effectif contre 19% dans l'ensemble des étrangers du département). Ensuite, il apparaît que les étrangers de la population d'enquête sont particulièrement concentrés parmi les ouvriers (en emploi ou au chômage) de ce bassin post-industriel du sud-ouest parisien. Dans notre population, un tiers des étrangers sont ouvriers (contre 12% des Français) et 21% sont chômeurs (contre un peu moins de 10% des Français). Ces écarts sont très importants (de 1 à 3 pour le premier, de 1 à 2 pour le second). Il s'agit donc d'une population davantage touchée par la précarité (ce que confirme aussi l'analyse du type de logement) et qui est largement concentrée dans les quartiers d'habitat social des villes situées à proximité des anciens sites industriels. Très précisément, les deux villes du département où résidaient le plus d'auteurs d'homicides dans notre échantillon sont aussi deux des trois villes arrivant en tête du classement départemental pour les taux de population étrangère résidente (Laurif-Insee, 1991-1992, 72). Enfin, indiquons qu'au terme d'analyses multivariées, on constate, d'une part que les étrangers ne sont pas auteurs de crimes racistes (ils en sont par contre parfois les victimes), deuxièmement que, dans des situations de conflit équivalentes, les étrangers agissent plus souvent que les Français sous l'emprise de la panique, ce qui traduit peut-être une plus grande fragilité à tout point de vue, c'est-à-dire non seulement économique mais aussi juridique, relationnelle et émotionnelle³. Il s'agit en effet fréquemment de personnes dont l'ensemble des conditions de vie est marquée par une grande précarité.

Dans la centaine de cas où cette profession est connue, il apparaît que 55% des pères des auteurs d'homicides de l'échantillon étaient ouvriers, 17% employés, 9% artisans-commerçants, 1% inactifs. Quant aux professions intermédiaires, il s'agit ici de métiers tels que policier, contremaître et petit représentant de commerce, liés à des niveaux de revenu qui situent plutôt la plupart d'entre eux dans les fractions supérieures des classes populaires. Dans 18% des cas, nous n'avons pas pu connaître formellement le métier qu'exerçait le chef de ménage dans la famille des criminels. C'est notamment le cas des parents inconnus ou décédés dont les enfants ont été placés par la D.A.S.S. dès leur plus jeune âge (le motif de l'absence des parents étant presque toujours ici l'abandon). Cela étant, dans la plupart des cas, la mention d'un métier, d'un niveau de vie et/ou d'un

³ Pour une analyse d'ensemble des délinquances des étrangers, cf. un bilan récent in Mucchielli (2003).

mode de logement, au détour d'un document judiciaire, d'une audition ou d'un rapport d'enquête de police, permet de déduire que l'on est en présence d'une famille de milieu populaire. Au vu de l'ensemble du dossier, nous pouvons même penser qu'il s'agit dans la plupart des cas de métiers comme ouvrier agricole ou encore petit artisan. La plupart de ces professions inconnues rejoignent ainsi la dominante des autres pour contribuer à la sur-représentation massive des milieux populaires. Globalement, ces résultats sont donc particulièrement nets : les quatre cinquièmes environ des individus composant notre population d'enquête sont des enfants des milieux populaires. Dans la mesure où, on le verra, les sujets ont massivement reconduit à leur tour cette position sociale générale, on peut dire que l'une des caractéristiques de l'histoire sociale de la famille de nos sujets est la reproduction d'une position sociale inférieure. Dans de nombreux cas (difficiles à chiffrer), on peut sans doute aussi parler d'une « pauvreté héritée » (Chambaz, Herpin, 1995, 124).

L'analyse du niveau scolaire fournit à nouveau un résultat massif : plus de deux auteurs sur trois sont sans aucun diplôme, donc sortis du système scolaire en situation d'échec. Moins de un sur cinq a atteint seulement le niveau du CAP. Moins de 7% dispose du baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur et avaient donc connu une carrière scolaire conforme à la norme valorisée par l'institution. Ainsi, le profil de loin le plus fréquent chez nos sujets est celui d'une personne bien « mal partie » dans la vie sociale puisqu'elle l'a commencée par un échec scolaire. De là d'importantes difficultés d'insertion économique.

Au vu de leur niveau scolaire et compte tenu de la période que nous étudions (les années 1987-1996), marquée par un très fort taux de chômage, en particulier de chômage ouvrier, on est peu surpris de ne rencontrer que 40% d'actifs en emploi parmi les sujets. On l'est toutefois davantage en constatant que les autres sont beaucoup moins chômeurs (à peine plus de 10% de l'ensemble des auteurs) que simplement inactifs (près de quatre fois sur dix). A l'examen des dossiers, on peut indiquer en outre la forte proportion de personnes sans-domicile-fixe parmi ces inactifs (plus d'un sur trois), proportion qui doublerait sans doute sans les solidarités familiales dont certains bénéficient. Les autres situations sont relativement marginales (retraités, lycéens ou étudiants, femmes au foyer et hommes en service militaire). Du côté des actifs, on constate que, parmi la moitié des auteurs qui travaillent, l'immense majorité appartient aux milieux populaires et se rangent sans doute dans la catégorie des plus bas salaires. Les catégories Ouvrier et Employé représentent à elles seules plus de 75% de l'effectif. Nous retrouvons là les détenteurs d'un CAP ou d'un baccalauréat, ainsi qu'une partie des personnes sans diplôme. On peut y ajouter les six Chefs d'entreprise-artisans-commerçants qui sont en réalité tous de petits artisans-commerçants (deux petits restaurateurs, un vendeur de fruits et légumes sur les marchés, un électricien, un propriétaire d'une petite « casse » d'automobile, un ferrailleur). Il s'agit d'emplois non qualifiés et peu rémunérateurs. A l'inverse, en tout et pour tout, seuls un cadre administratif et l'un des restaurateurs (qui dirige en fait une exploitation de taille moyenne) appartiennent manifestement à un milieu social supérieur (à quoi l'on peut ajouter un chef d'entreprise retraité). On distingue enfin trois membres des professions intermédiaires : un enseignant au collège, un informaticien employé dans une banque et peut-être un chef de petite surface de vente. Soit 5 ou 6 sujets sur 50 actifs. En définitive, près de 90% des sujets actifs appartiennent donc aux

milieux populaires et se situent pour beaucoup d'entre eux dans les plus basses tranches de salaires. Et si l'on ajoute les inactifs, cette proportion dépasse les 95%.

Revenons à présent sur l'opposition entre les actifs et les inactifs. Nous nous sommes demandé si, malgré le fait que l'inactivité n'est souvent que temporaire et que beaucoup de jeunes hommes alternent en réalité emploi et inactivité, cette opposition avait du sens dans l'analyse multivariée. De ces calculs, il ressort que :

1. L'inactivité des auteurs d'homicides est fortement liée au fait de n'avoir jamais vécu en couple, de vivre dans une grande précarité du point de vue du logement, d'être en mauvaise santé physique (par ailleurs, les 7 toxicomanes de l'échantillon étaient inactifs), d'entretenir avec la victime des relations d'hostilité sans lien conjugal ou familial et enfin d'avoir usé d'une arme blanche dans le geste criminel.
2. Les auteurs d'homicides en activité présentent en partie des caractéristiques inverses : ils vivent le plus souvent en couple dans le logement conjugal, ils sont le plus souvent en bonne santé physique (rarement alcooliques, jamais toxicomanes), ils entretiennent le plus souvent avec la victime des relations conjugales, ils n'ont pas d'antécédents judiciaires ni de mauvaise réputation, ils sont d'âge intermédiaire (entre 25 et 49 ans) et, enfin, ils utilisent dans la majorité des cas une arme à feu.

On voit donc combien cette variable « activité » est loin d'être négligeable. Elle est par ailleurs en relation forte avec le statut conjugal et avec la santé générale.

L'analyse de l'activité au moment des faits offre une photographie à un moment donné. Mais dans la mesure où c'est la trajectoire biographique des sujets qui nous intéresse, nous avons cherché à collecter le plus d'informations possibles sur l'histoire de la relation au travail. Il en ressort plusieurs constats. D'abord, seuls environ 20% des actifs ont toujours connu le travail et entretiennent avec lui une relation stable. A l'opposé, un quart des inactifs sont des individus jeunes et qui n'ont jamais travaillé. Entre les deux, environ la moitié des inactifs sont des personnes dont la relation au travail est marquée du sceau de la précarité, emploi et non-emploi se succédant tout au long de leur vie. Cet important bloc central peut à son tour être divisé approximativement en deux catégories. La première, dans laquelle on peut ranger un sujet sur six au total, est constituée par ceux qui ont travaillé à un moment de leur vie mais qui ont rompu de façon durable leur relation au travail à la suite de problèmes divers : séparation, maladie, accident, licenciement, entrée en alcoolisme chronique ou en toxicomanie lourde, détention. Nous retrouvons là pratiquement tous les SDF et les très mal logés de l'échantillon. Une seconde catégorie plus importante (regroupant près d'un individu sur quatre au total) est constituée par les personnes qui, en réalité, alternent périodes d'emploi et périodes de non-emploi⁴. Il s'agit ici de jeunes hommes qui, parfois travaillent régulièrement, parfois demeurent longtemps sans travail régulier. Nous soupçonnons fortement ici que la part d'entre eux qui vit du travail au

⁴ Étant bien entendu que nous ne rangeons pas dans cette catégorie les chômeurs indemnisés dont les déclarations témoignent du fait qu'ils cherchent effectivement du travail et qu'ils ont pratiquement toujours travaillé au cours de leur vie.

noir et/ou de la délinquance est importante, mais sans pouvoir l'affirmer avec certitude dans tous les cas (seulement dans ceux dont le casier judiciaire en témoigne). Du point de vue psychosociologique, il s'agit de sujets dont l'attitude semble indiquer que la relation au travail légitime ne constitue pas un élément important dans leur vie. En ce sens, ils ne sont pas très éloignés de la dernière catégorie qui regroupe ceux qui n'ont jamais travaillé : il s'agit là aussi principalement de jeunes hommes de milieux populaires dont, comme dans la catégorie précédente, une partie significative tire probablement quelques revenus du travail au noir et/ou de la délinquance.

2. LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FAMILIALES DES AUTEURS

L'examen peut commencer avec l'étude de la forme familiale.

Contrairement au préjugé courant qui incrimine la monoparentalité et le divorce dans la genèse de la délinquance – et ce, malgré les démentis réguliers de la recherche (Mucchielli, 2001a) –, la forme de la famille n'apparaît pas déterminante. Près de deux fois sur trois, les meurtriers ont été élevés durant la majeure partie de leur enfance par un couple parental originel ou recomposé (cette dernière situation étant très nettement minoritaire dans notre échantillon). À l'inverse, les cas de monoparentalité pratiquement constante (durant toute l'enfance de l'auteur) sont très rares (moins de 5% des cas). Ceci nous rappelle qu'une famille monoparentale à un moment donné est souvent une famille qui se recomposera.

La seconde chose à noter est la fréquence – rarement remarqué dans la littérature scientifique spécialisée – des cas d'éducation hors de la présence des parents (même d'un seul), ou bien avec un rapport très distant et épisodique avec les parents. En réalité, ce qui semble donc constituer la principale spécificité de notre population, c'est cette forte proportion de situations familiales particulièrement déstructurées voire inexistantes. Dans près de 20% des cas, les auteurs ont été durant plusieurs années élevés par des tiers (tels les grands-parents), par des familles d'accueil de la DDASS ou bien par des éducateurs dans des foyers d'accueil. C'est là une donnée importante car l'analyse des liaisons permet de repérer des conséquences de cette histoire familiale précocement déstructurée sur le profil psychologique des auteurs : carences affectives, immaturité et dépressivité sont fortement liées au fait de ne pas avoir été élevé par son ou ses parents. En outre, l'analyse statistique indique que ce type d'enfance contribue à favoriser la propension de l'individu concerné à s'engager dans une bagarre individuelle pour un motif lié aux circonstances immédiates (par opposition à un conflit lourd et ancien). Globalement, ce facteur familial constitue donc un handicap individuel et un risque social non négligeable.

Confirmant là encore un fait largement établi (Mucchielli, 2001b), un autre facteur va également dans le sens d'une forte fragilisation des individus mais se cache pourtant derrière des formes familiales d'apparence stables, c'est le *conflit familial*. Nous avons tenté, dans la limite des informations recueillies, de caractériser la nature des relations entretenues par les auteurs avec leurs parents. Cette limite est claire : dans 18% des cas, il est impossible de se faire la moindre idée sur le sujet. Et même pour les autres cas, les chiffres que nous donnons dans le tableau

8 ne peuvent qu'indiquer des tendances (en ce qui concerne notamment les violences intra-familiales, s'agissant de phénomènes classiquement sous-déclarés, les chiffres indiqués sont certainement en deçà de la réalité). Certaines sont néanmoins assez nettes. Dans 60% des cas où la nature des relations est connue, les relations entre parents et enfants sont de nature conflictuelle, ce conflit se traduisant par de la violence physique dans au moins une bonne moitié de ces cas (34 sur 59 connus). Il s'agit dans au moins 18 cas de la violence du père (ou du beau-père) sur la mère, dans au moins 18 cas également de la violence du père (ou du beau-père) sur les enfants, et dans 4 cas au moins de la violence de la mère (ou de la belle-mère) sur les enfants (certaines situations se cumulent).

Fort de ce constat, nous avons voulu mesurer l'impact de ces relations conflictuelles sur les autres variables. Au terme de ces calculs, il apparaît ainsi que :

1. le fait d'avoir été élevé dans un climat familial conflictuel apparemment sans violence physique est d'une part très fréquemment lié à un profil psychologique marqué par la forte émotivité, d'autre part assez fréquemment associé à l'inactivité et à l'instabilité professionnelle.
2. le fait d'avoir été élevé dans un climat familial conflictuel accompagné de violence physique est très fréquemment lié à un profil psychologique marqué par l'immaturité et les carences affectives ainsi – peut-être – que par les tendances psychotiques (les 3 cas enregistrés dans cette catégorie sont aussi les 3 seuls dans l'échantillon); c'est également un élément présent dans l'histoire des 3 seuls cas où le conflit entre l'auteur et la victime est d'une durée supérieure à 10 ans (comme si la violence subie amenait à tolérer à son tour une relation conflictuelle – le plus souvent conjugale ou para-conjugale – de longue durée qui, un jour, s'est traduite dans une violence plus prononcée qu'à l'accoutumée).

A l'examen de la composition des fratries, deux faits ressortent. Le premier est la part très importante des familles nombreuses (22% des auteurs ont 3 ou 4 frères et sœurs) et surtout très nombreuses (43% des auteurs ont au moins 5 frères ou sœurs)⁵. Nous retrouvons là une caractéristique des milieux populaires et des familles étrangères. Le second est la particularité des enfants élevés seuls⁶, au regard non pas de leur proportion dans l'échantillon (16%) mais de leur histoire familiale. Les calculs indiquent en effet que le fait d'avoir été seul est fortement lié non seulement à l'instabilité familiale (ce qui est logique) mais aussi souvent à l'absence de famille, ainsi qu'en témoigne le fait que la moitié des enfants uniques ont connu un placement à la DDASS et que, plus largement, plus des deux tiers d'entre eux ont été élevés par plusieurs personnes ou institutions différentes.

Sortons à présent de l'enfance des individus pour aborder leur vie affective d'adultes. Ici encore, la prudence interprétative s'impose : les dossiers que nous avons consultés ne contiennent pas toutes les informations sur l'histoire conjugale de nos sujets. Ils ne mentionnent, et sans doute de façon incomplète, que les rela-

⁵ Ou demi-frères et demi-sœurs lorsqu'ils ont été élevés ensemble.

⁶ Ou ayant des frères et sœurs avec lesquels ils n'ont pas été élevés (notamment lorsque les individus ont été placés en foyer dès son plus jeune âge).

tions de couple qui ont donné lieu à la prise d'un domicile en commun. Cette réserve connue, l'échantillon peut se partager *grosso modo* en deux. D'un côté, une moitié des auteurs a un profil de «solitaire», qu'il s'agisse d'individus n'ayant jamais vécu en couple (32%), d'individus étant séparés ou divorcés sans enfant (9%) ou bien encore avec des enfants mais qu'ils ne fréquentent pas (9%). De l'autre côté, on trouve d'abord des couples avec enfants à domicile (25%) ou hors domicile (3%), puis des couples sans enfant (11,5%) ou des individus séparés ou divorcés mais continuant à fréquenter leurs enfants (10,5%). Si l'on ajoute cette dernière catégorie au premier groupe, on peut cependant dire qu'une nette majorité (environ 60%) des individus composant notre échantillon n'ont pas de vie conjugale au moment des faits⁷.

Pour clore cette présentation de notre enquête, indiquons – sans pouvoir entrer dans plus de détails faute de place – que le profil des victimes ne présente qu'une seule spécificité relative par rapport à celui des auteurs : il est davantage féminin. Pour le reste, l'âge, la profession et la nationalité indiquent qu'auteurs et victimes forment une population relativement homogène, ce qui n'est guère surprenant compte tenu du poids des crimes conjugaux et familiaux, de l'importance de la proximité géographique et de la concentration des populations pauvres dans certains espaces urbains à partir de laquelle on va maintenant orienter la discussion générale.

3. HOMICIDE, ANOMIE, PAUVRETÉ ET DÉSAFFILIATION

Le fait que les meurtres étudiés ont été dans 95% des cas commis par des personnes appartenant aux couches populaires, voire aux milieux sociaux les plus défavorisés, peut surprendre. C'est pourtant presque exactement la même proportion qu'avait trouvée Marvin Wolfgang (1958, 36-39) il y a près d'un demi-siècle, à partir de l'examen de 620 homicides élucidés par la police à Philadelphie. De leur côté, à partir du dépouillement de la rubrique «meurtres» du *New York Times* entre 1955 et 1975, Green et Wakefield (1979, 175) estimaient vingt ans plus tard que cette proportion était encore inférieure pour la ville de New York. Et l'on pourrait citer de nombreuses autres études locales américaines indiquant des proportions inférieures ou égales à 5%. Le lien entre la violence mortelle volontaire, l'appartenance aux milieux populaires et la faiblesse des ressources économiques est donc particulièrement fort. La concentration géographique des violences mortelles volontaires est également un fait particulièrement bien établi⁸.

⁷ Notons que la même proportion caractérise globalement la population carcérale (Cassan, Mary-Portas, 2002).

⁸ Les deux communes du département que nous avons étudié où ont eu lieu le plus de meurtres (13 cas sur les 102) sont deux communes d'une région industrielle en crise, caractérisées par leurs très importants taux de chômage et de pauvreté, ainsi que par leur forte concentration d'une population étrangère ou d'origine étrangère particulièrement touchée par ce chômage et cette pauvreté. Ceci confirme quantité d'études américaines (Sampson, 1985; Williams, Flewelling, 1988; Patterson, 1991; Wilson, 1987; Sampson, Wilson, 1995). Dans la plupart des autres communes, il faudrait pouvoir affiner l'étude au niveau des quartiers, ce que nous n'avons pas pu faire. La population étudiée est trop limitée numériquement pour pouvoir donner une quelconque mesure de ce

L'interprétation de ces constats peut cependant être discutée. Un débat s'est déroulé au début des années 1980 aux États-Unis à ce sujet. Les époux Blau (1982) d'une part, Messner (1982) d'autre part, ont soutenu une thèse mertonienne en reliant les homicides aux inégalités et aux frustrations accumulées dans les ghettos des grandes villes (cf. aussi Bailey, 1984). Reprenant des séries de données homogènes sur plusieurs dizaines d'années, Williams (1984) a soutenu cependant que l'explication la mieux validée empiriquement était celle de la pauvreté au sens absolu: l'absence de ressources économiques. Reprenant ce débat au terme de dix ans de publications diverses, Land, McCall et Cohen (1990, 951-955) ont montré enfin que certains résultats forts se dégagent de cet ensemble et pouvaient être considérés comme des acquis de la recherche. Trois nous intéressent ici :

1. la liaison statistique la plus significative est bien celle qui relie l'homicide à l'absence de ressources économiques ;
2. la concentration urbaine est systématiquement liée positivement avec l'homicide ;
3. des liaisons positives mais moins significatives relient les taux d'homicides au taux de chômage et au pourcentage des jeunes de 16-30 ans dans l'ensemble de la population.

Le débat n'est certes pas totalement clos dans la criminologie statistique américaine⁹, mais le lien entre l'homicide et l'absence de ressources économiques demeure un des résultats les plus massifs de la recherche. Reste à comprendre la raison générale pour laquelle les pauvres tuent aussi fréquemment lorsque les riches semblent s'en abstenir. Au terme de ses recherches, Wolfgang estimait que l'homicide rencontré dans les classes supérieures était assez nettement différent de celui des classes populaires, qu'il était en particulier marqué beaucoup plus souvent par la pathologie mentale ou bien par le calcul rationnel (la préméditation) de l'auteur. Les très rares recherches ultérieures ont globalement confirmé cette évaluation. La plus connue en ce domaine, réalisée une vingtaine d'années après celle de Wolfgang, sur une sélection de 119 affaires criminelles impliquant un auteur appartenant aux classes moyennes ou supérieures, a mis en évidence des

phénomène. Mais l'exemple américain est là encore assez impressionnant. Par exemple, à Chicago, dans les années 1970 et 1980, les taux d'homicide pouvaient varier de 1 à 200 selon les quartiers, le maximum étant atteint dans certains ghettos (Block, 1986).

⁹ Cf. par exemple Kovandzic, Vieraitis, Yeisley (1998) sur le débat entre inégalité et pauvreté absolue aux États-Unis, ou encore Kapuscinski, Braithwaite et Chapman (1998) sur la liaison entre l'homicide et le chômage en Australie. Une recherche récente de Matthews, Maume et Miller (2001) apporte aussi une contribution très intéressante au débat en étudiant pour la première fois de façon systématique la liaison entre l'homicide et le contexte socio-économique dans des villes petites et moyennes d'une grande région industrielle en crise aux États-Unis. Ses conclusions soutiennent très fortement le modèle socio-économique dont les travaux de Robert Sampson et de William Wilson constituent la version la plus achevée et dont nous nous trouvons de fait très proche (sur le débat américain autour de la notion d'*Urban Underclass* proposée par Wilson, cf. aussi l'analyse de Herpin [1993], pour qui c'est d'un processus d'exclusion sociale et de pauvreté urbaine qu'il s'agit, non de la formation d'une nouvelle classe sociale au sens marxiste).

scénarios d'homicides largement spécifiques. Green et Wakefield (1979, 175*sqq*) estimèrent en effet qu'environ un quart des meurtriers appartenant aux classes supérieures tuaient pour des motivations financières (assurances, propriété, héritages), ce qui est supérieur à la proportion des meurtres en vue de vols dans les milieux pauvres. Une autre partie des auteurs semblaient avoir agi parce qu'ils étaient très dépressifs (la plupart d'entre eux se sont du reste ensuite suicidés – ou ont tenté de la faire). En sens inverse, le plus important type d'homicides dans les milieux pauvres, à savoir la querelle impromptue entre jeunes hommes qui dégénère avec le concours fréquent de l'effet désinhibiteur de l'alcool, était quasiment absent dans les classes supérieures. Ainsi, le meurtre des classes supérieures serait davantage lié au huis clos conjugal et familial, et motivé principalement par l'appât du gain (d'où le fait qu'il est beaucoup plus souvent prémédité) ou par l'état dépressif. Wolfgang (1967, 7) était donc fondé à écrire que, «in preparing for the rational, premeditated murder, the middle or upper-class actor also reasons that he has a considerable portion of his ego-involvement and investment in social life to lose should his blatant, legally antithetic act become detected». Et cette explication met selon nous sur la bonne voie. S'il fallait formuler l'hypothèse générale que nous proposons au terme de notre recherche et de cette revue de la littérature américaine, nous dirions ceci: *dans l'immense majorité des cas, les individus tuent d'autant plus facilement qu'ils n'ont rien à perdre dans la vie sociale, pas de situation professionnelle ni de réputation à conserver, pas de projets de vie personnels et familiaux, pas de perspectives d'avenir.*

Ce tableau ne serait cependant pas complet si l'on n'insistait pas aussi pour terminer sur le poids des éléments biographiques, familiaux et relationnels. Durkheim avait montré que l'intégration passe notamment par les liens familiaux et conjugaux. Quantité d'auteurs américains ont également insisté sur le fait que, outre les facteurs économiques, l'instabilité conjugale (mesurée par le taux de divorce) et la solitude étaient des facteurs importants du niveau d'homicide d'un espace social donné (par exemple Bailey [1984], Blau et Blau [1982], Messner [1982], Williams [1984], Wilson [1987]). Le dernier résultat général du bilan précité de Land, McCall et Cohen (1990, 951*sqq*) est que les ruptures familiales constituent également un facteur important de l'homicide.

Entre absence de ressource économique et fragilisation des liens conjugaux et familiaux, ce profil macrosociologique du meurtrier ressemble fort à celui de bien d'autres exclus («disqualifiés», «désinsérés» et surtout «désaffiliés») dans la société française, ainsi que l'ont souligné les travaux de R. Castel (1995), S. Paugam (1991, 1993) et V. de Gaulejac et I. Taboada Léonetti (1994). Ces mêmes travaux ont cependant progressé au fil du temps vers la prise en considération des ruptures de liens sociaux survenues dès l'enfance des individus et qui les marquent sur le double plan social et psychologique tout au long de leur vie (Marpsat, Firdion, Meron, 2000; Paugam, Clemencon, 2002)¹⁰.

Certes, à un premier niveau d'analyse, la solitude de l'auteur est un facteur corrélé à l'homicide. Dans notre échantillon, environ 60 % des individus n'ont pas

¹⁰ Une recherche de Ménahem (1992), fondée sur une enquête de la toute fin des années 1970, avait montré l'importance des conflits parentaux sur la santé physique et psychologique des enfants, et ce tout au long de la vie de ces derniers. La recherche plus récente d'Archambault (1998) sur les états dépressifs et suicidaires pendant la jeunesse l'a largement confirmé.

de vie conjugale au moment des faits, qu'ils n'aient jamais vécu en couple, qu'ils soient séparés ou divorcés, sans enfant ou bien encore avec des enfants mais qu'ils fréquentent ou pas. Quant au facteur économique, nous avons vu qu'il est plus déterminant encore. Mais ce cumul de handicaps ou ces situations de désaffiliation se rencontrent de façon trop fréquente dans la population pour suffire à caractériser macrosociologiquement la population des meurtriers. En fait, nous reprocherions volontiers aux analyses américaines de l'homicide (comme du reste à beaucoup d'études statistiques en macrosociologie) de se situer sur un plan trop horizontal, autrement dit de ne s'intéresser qu'à la situation présente des auteurs, au détriment de leur trajectoire biographique ou, pour le dire plus simplement, de leur histoire. De notre étude, ressortent en effet au moins trois autres résultats généraux qui nous semblent difficilement contournables tant empiriquement que théoriquement. *Primo*, nous avons vu que dans 60% des cas où la nature des relations est connue, les relations entre le meurtrier et ses parents durant l'enfance furent conflictuelles (ce conflit se traduisant par de la violence physique subie par le futur meurtrier dans au moins une bonne moitié de ces cas). *Secundo*, nous avons enregistré le fait que moins d'un meurtrier sur dix a connu une carrière scolaire « normale » (c'est-à-dire conforme à la norme valorisée par l'institution), plus des deux tiers ayant quitté l'école sans diplôme, en situation d'échec complet. *Tertio*, nous avons relevé que, une fois sur cinq environ, les meurtriers avaient vécu une enfance particulièrement instable et carencée, en étant élevés par des tiers (tels les grands-parents), par des familles d'accueil de la DDASS ou bien par des éducateurs dans des foyers d'accueil. Et pour finir, nous avons indiqué que ces carences et ces handicaps, qui ont marqué toute l'histoire de vie des meurtriers, ont également un impact majeur sur leur situation psychologique. Ils déterminent en particulier la très forte proportion de cas d'individus marqués non seulement par de l'immaturation sur le plan affectif, mais aussi par une profonde anxiété, une profonde émotivité et une profonde dépressivité¹¹. Et cette situation psychologique résultant de l'histoire familiale et sociale de l'individu, peut être elle aussi considérée comme une des données structurelles que nous discutons ici. En effet, les meurtriers ne sont pas seulement – comme indiqué précédemment – des individus qui tuent d'autant plus facilement qu'ils n'ont rien à perdre dans leur vie du moment et rien à espérer de leur vie future, ce sont aussi bien souvent des individus à qui la vie (familiale et sociale) n'a jamais donné grand-chose dans le passé. Comme si l'on accordait d'autant moins de prix à la vie que celle-ci ne nous avait jamais laissé penser que la nôtre pouvait en avoir un. Passé, présent et futur, ce sont bien les trois segments de cette chaîne temporelle qu'il convient de restituer. Une telle approche vaut du reste dans le champ de la déviance au-delà de la question étudiée¹².

Telles sont donc les conclusions générales sur lesquelles débouche notre étude de l'homicide sur le plan macrosociologique. Elles amènent donc aussi à rejoindre

¹¹ Nous ne reprenons pas ici le détail de nos données présenté en partie dans Mucchielli (2001b).

¹² L'étude des adolescents et jeunes adultes suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse indique également l'importance centrale de ce cumul de handicaps familiaux, scolaires et sociaux, ainsi que ses conséquences sur la santé physique et mentale de ces jeunes (Choquet, Ledoux, Hassler, Paré, 1998).

Philippe Besnard (1987) dans sa démonstration selon laquelle la notion d'anomie, reprise par Merton dans le champ de la sociologie de la délinquance, est trop imprécise pour être opératoire. Ce qui ne présume pas du caractère heuristique qu'ont eu certaines des intuitions générales, et de Durkheim dans l'analyse du suicide, et de Merton dans l'analyse de la déviance.

CNRS – Centre de recherches sociologiques sur le droit
et les institutions pénales (CESDIP), Guyancourt
mucchielli@cesdip.com

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Archambault P., 1998, États dépressifs et suicidaires pendant la jeunesse, *Population*, 3, 477-516.
- Bailey W., 1984, Poverty, inequality, and city homicide rates: some not so unexpected results, *Criminology*, 22, 531-550.
- Besnard Ph., 1987, *L'anomie. Ses usages et ses fonctions dans la discipline sociologique depuis Durkheim*, Paris, Presses universitaires de France.
- Blau J., Blau P., 1982, The cost of inequality: metropolitan structure and violent crime, *American Sociological Review*, 1, 114-129.
- Block R., 1986, *Homicide in Chicago*, Chicago, Loyola University Press.
- Cassan F., Mary-Portas F.-L., 2002, *L'histoire familiale des hommes détenus*, Paris, Insee, Synthèses n°59.
- Castel R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale: une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- Chambaz C., Herpin N., 1995, Débuts difficiles chez les jeunes: le poids du passé familial, *Économie et statistique*, 283-284, 111-125.
- Choquet M., Ledoux S., Hassler C., Paré C., 1998, *Adolescents de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et santé*, Paris, Inserm.
- Durkheim É., 1897, *Le suicide. Étude de sociologie*, Paris, Alcan.
- Gartner R., 1990, The victims of homicide: a temporal and cross-national comparison, *American Sociological Review*, 55, 92-106.
- Green E., Wakefield R., 1979, Patterns of middle and upper class homicide, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 70 (2), 172-181.
- Herpin N., 1993, L'urban underclass chez les sociologues américains: exclusion sociale et pauvreté, *Revue française de sociologie*, 39 (3), 421-439.
- Iaurif-Insee, 1991-1992, *Atlas des franciliens*, Paris, IAURIF-INSEE, 2 volumes.
- Insee, 1994, *Les étrangers en France*, Paris, Insee, « Contours et caractères ».
- Kapuscinski C., Braithwaite J., Chapman B., 1998, Unemployment and crime: toward resolving the paradox, *Journal of Quantitative Criminology*, 14 (3), 215-243.
- Kovandzic T., Vieraitis L., Yeisley M., 1998, The structural covariates of urban homicide: reassessing the impact of income inequality and poverty in the post-Reagan era, *Criminology*, 36 (3), 569-599.
- Land K., McCall P., Cohen L., 1990, Structural covariates of homicides rates. Are there any invariances across time and social space?, *American Journal of Sociology*, 95 (4), 922-963.
- Marpasat M., Firdion J.-M., Meron M., 2000, Le passé difficile des jeunes sans domicile, *Population & sociétés*, 363, 1-4.
- Massonnet G., Wagner R., Kuhn A., 1990, Les homicides dans les cantons de Zurich et de Vaud, en considérant plus particulièrement la relation victime-agresseur, *Kriminologisches Bulletin, Bulletin de criminologie*, 16 (1-2), 75-103.
- Matthews R., Maume M., Miller W., 2001, Deindustrialization, economic distress and homicide rates in mid-sized Rustbelt cities, *Homicide Studies*, 5 (2), 83-113.

- Maxfield M., 1989, Circumstances in supplementary homicide reports: variety and validity, *Criminology*, 4, 671-695.
- Ménahe G., 1992, Troubles de santé à l'âge adulte et difficultés familiales dans l'enfance, *Population*, 4, 893-933.
- Merton R. K., 1965 (1949), Structure sociale, anomie et déviance, in *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon, 167-191.
- Messner S., 1982, Poverty, inequality, and the urban homicide rate, *Criminology*, 20 (1), 103-114.
- Mucchielli L., 2001a, Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile: une liaison empiriquement contestable, *Déviance et société*, 25 (2), 209-228.
- Mucchielli L., 2001b, Quelques réflexions critiques sur la «psychopathologie des banlieues», *VEI Enjeux*, 126, 102-114.
- Mucchielli L., 2003, Délinquance et immigration en France: un regard sociologique, *Criminologie*, 36 (2), 27-56.
- Patterson E., 1991, Poverty, income inequality, and community crime rates, *Criminology*, 29, 755-776.
- Paugam S., 1991, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, Presses universitaires de France.
- Paugam S., 1993, *La société française et ses pauvres. L'expérience du revenu minimum d'insertion*, Paris, Presses universitaires de France.
- Paugam S., Clémence M., 2002, *Détresse et ruptures sociales*, Paris, Observatoire Sociologique du Changement, Rapport de synthèse.
- Sampson R., 1985, Race and criminal violence: demographically disaggregated analysis of urban homicide, *Crime and Delinquency*, 31, 47-82.
- Sampson R., 1987, Urban black violence: the effect of male joblessness and family disruption, *American Journal of Sociology*, 93, 348-382.
- Sampson R., Wilson W., 1995, Toward a theory of crime, race and urban inequality, in Hagan J., Peterson R., eds., *Crime and Inequality*, Palo Alto, Stanford University Press, 37-54.
- Silverman R. A., Kennedy L. W., 1987, Relational distance and homicide: the role of the stranger, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 78 (2), 272-308.
- Smit P., Bijleveld C., Van der Zee S., 2001, Homicide in the Netherlands. An exploratory study of the 1998 cases, *Homicide Studies*, 5 (4), 293-310.
- Williams K., 1984, Economic sources of homicide. Reestimating the effects of poverty and inequality, *American Sociological Review*, 49, 283-289.
- Williams K., Flewelling R., 1988, The social production of homicide: a comparative study of disaggregated rates in american cities, *American Sociological Review*, 53, 421-431.
- Wilson W., 1987, *The Truly Disadvantaged. The Inner City, the Underclass, and Public Policy*, Chicago, University of Chicago Press.
- Wolfgang M., 1958, *Patterns in Criminal Homicide*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.
- Wolfgang M., 1967, Criminal homicide and the subculture of violence, in Wolfgang M., ed., *Studies in Homicide*, New York and London, Harper & Row, 3-12.